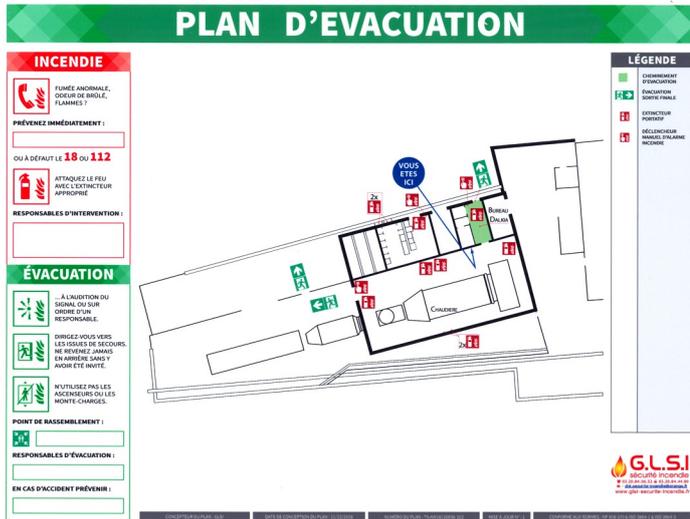


PLAN D'EVACUATION

QU'EST CE QU'UN PLAN D'ÉVACUATION ?

Les plans d'évacuation ont pour mission **d'informer les salariés et les occupants** sur les directions à prendre lors de l'évacuation. Il peut s'agir d'un ERP (Établissement Recevant du Public), IGH (Immeuble de Grande Hauteur), d'un hôtel ou encore un immeuble d'habitation.

En effet, sur ces plans sont illustrés les éléments nécessaires à l'évacuation et sur lequel peuvent également figurer les informations nécessaires au sauvetage, à la lutte contre un début d'incendie et au secours. Positionnés dans différents points stratégiques du bâtiment en question, ils sont affichés à l'attention des occupants et visiteurs.



DES POSITIONNEMENTS SPÉCIFIQUES

Tout d'abord, il est impératif que les instructions et les consignes de sécurité soient situées de manière à être **clairement accessibles et visibles** par l'observateur.

Ces consignes et instructions de sécurité générales sont destinées à être placées aux points stratégiques. Par exemple :

- Aux jonctions et intersections principales.
- A proximité des ascenseurs et des escaliers.
- Enfin, il est important d'en disposer à des zones où les occupants peuvent se familiariser avec les procédures. De plus, on notera comme zones idéales de placement l'entrée principale, les différents accès du personnel, la distribution de boissons, les cafétérias, les bureaux, chaque lieux de réunion, dans les salles d'attente, cuisine, chambres d'hôtel, ... (Et pour les consignes et instructions de sécurité particulières, aux emplacements concernés.)
- Aux points d'accès principaux de chacun des étages.